

## Appel à communications

# ***Hospitalité et régulation sociale et politique dans l'Antiquité méditerranéenne : penser le singulier et le collectif***

*Colloque international  
Lyon, École normale supérieure  
5-7 septembre 2018*



Présentée comme une « loi du cœur, non écrite, placée au-dessus des lois de la famille » (ALBANEL 2016), l'hospitalité inconditionnelle, conceptualisée par J. Derrida, interroge l'historien. Dans *De l'hospitalité* (1997), Derrida pointait en effet ce qui constituait de son point de vue une contradiction, voire une antinomie directe, entre les lois et la Loi de l'hospitalité. Les lois encadrent, administrent et, éventuellement, restreignent l'accueil de l'autre et de l'étranger, dans le groupe et la cité ; la Loi de l'hospitalité, *a contrario*, érige cet accueil en impératif catégorique universel. Toutefois, on peut se demander, avec Y.-C. Zarka, si « en voulant déconstruire les traditions dans lesquelles s'enracine l'hospitalité pour la penser à son extrême limite subversive, Derrida [ne] vide [pas] de son sens l'hospitalité en effaçant sa condition fondamentale : l'existence d'un chez soi, la distinction donc de soi et de l'autre, qui est la condition de l'accueil » (ZARKA 2016, p. 8). L'étude de l'hospitalité semble donc consubstantielle de la question de la relation à l'autre, le plus souvent identifié à l'étranger, et du traitement qui lui est réservé dans le cadre de la relation hospitalière. Mais elle amène aussi à réfléchir aux échelles selon lesquelles est conçue et se développe cette forme spécifique d'accueil : à l'échelle de l'individu ? Du groupe ? De la communauté ? De l'universalité ? Et, partant, en fonction de finalités sociales ? Politiques ? « Humanistes » ? C'est dès lors au rôle de l'hospitalité en tant que **vecteur ou dispositif de régulation sociale et politique** - entre individu, groupe et communauté - que ce colloque entend s'intéresser pour le contexte de la Méditerranée antique, en continuant ainsi d'explorer les pistes fécondes ouvertes il y a une quinzaine d'années par le colloque *Les Régulations sociales dans l'Antiquité* (Angers, 23-24 mai 2003 ; MOLIN 2006).

L'Antiquité méditerranéenne constitue dans cette perspective une période essentielle. D'abord, parce que l'hospitalité y représente un **concept culturel**, ainsi qu'une **relation sociale**

**et politique normée**, que l'on retrouve à l'échelle de l'ensemble du bassin méditerranéen et pour toute la période antique. Mais surtout parce que l'hospitalité semble bien y revêtir cette fonction de **mécanisme social et/ou politique** permettant aux sociétés méditerranéennes antiques de gérer l'agrégation, l'intégration, la mise à distance ou le rejet d'un individu ou d'un groupe considéré comme allogène vis à vis d'une famille, d'une communauté, d'une cité, d'un Empire... Le terme latin *hospes*, qui à la période archaïque fait de l'hôte le représentant de l'*hostis*, un étranger particulier auquel la protection d'un hôte accueillant accorde certains droits au sein de la cité romaine (BENVENISTE 1969), ne confère-t-il pas - au moins étymologiquement - cette vocation à l'hospitalité antique ? Cette valeur n'est pas pour autant statique, comme le montre l'évolution sémantique de ce même terme d'*hospes*. Ce dernier en vient progressivement à désigner en latin les deux partenaires de la relation d'hospitalité, au prix (au moins apparent) d'un rééquilibrage de leur relation, tandis que le terme *hostis* prend, lui, le sens d'ennemi, marquant toute l'ambiguïté du statut de l'étranger, tantôt accueilli, tantôt craint et combattu, dans la cité romaine. De fait, les études sur l'histoire de l'étranger ont largement mis en évidence la nécessité d'**historiciser les fondements, les caractéristiques et les modalités de cette construction de l'altérité**, dont l'hospitalité constitue un des facteurs. À l'heure où la crise de l'accueil en Méditerranée remet l'hospitalité au centre du discours public et scientifique (BOUDOU 2017), il nous semble indispensable de réfléchir aux racines antiques souvent attribuées, sans plus d'interrogation, à cette forme socialisée, « politicisée », de la relation à l'autre, que certains assimilent parfois à un prototype de politique étrangère à l'échelle du bassin méditerranéen antique.

Les communications devront s'intéresser à la **nature** et aux **échelles des rapports sociaux et politiques engendrés par la confrontation de soi et de l'autre dans le cadre de la relation hospitalière**, pour le contexte de la Méditerranée antique : contrainte, négociation, sélection, relégation, intégration, accueil inconditionnel... Les communications s'attacheront également à bien différencier l'hospitalité d'autres formes d'accueil (ponctuel, commercial...), tout en se gardant d'examiner de manière « déconnectée » les différentes étapes de la séquence hospitalière, de la prise de contact au franchissement de la porte, de l'échange des cadeaux au repas en commun (VAN GENNEP 1969 ; REECE 1993). Il s'agira ainsi de comprendre comment les règles ou les normes édictées en matière d'hospitalité peuvent permettre à un individu ou un groupe de se structurer et d'agir, de manière pragmatique ou concertée, individuelle ou collective, face à l'arrivée de l'autre/des autres, facteurs de recomposition, et potentiellement de risque, pour l'hôte/les hôtes accueillant(s) et sa/leur communauté d'appartenance. Nous reviendrons sur les pratiques mises en œuvre au cours de ce processus de régulation (en termes de temporalités, d'espaces, d'acteurs...), tout en soulignant le cas échéant la singularité ou le caractère exceptionnel, réel ou apparent, de certains comportements individuels ou collectifs à l'égard des usages dictés par la tradition, la religion, le droit, la norme... Le point de vue des hôtes accueillis devra être également pris en compte, en envisageant la manière dont ces derniers se soumettent, ont volontairement recours, ou s'opposent à la régulation de l'hospitalité pour entrer dans la communauté des autres ; et dont, le cas échéant, l'hospitalité intervient dans cette perspective en complément, en remplacement ou en concurrence d'autres vecteurs d'agrégation sociale et politique (droit des gens, asile, mariage etc.). Ces différentes interrogations devront être envisagées d'un point de vue tant individuel que collectif, ce qui n'est pas sans poser problème à l'échelle des sociétés antiques pour lesquelles la notion et la conception de l'« individu » posent question. Reste que, dans l'Antiquité, l'hospitalité est parfois personnalisée, sinon individualisée, comme le montre le cas bien connu du proxène dans le monde grec.

Ces pistes de réflexion devront être pensées dans toute la diversité régionale, culturelle et chronologique du bassin méditerranéen qui sera envisagé sur le temps long et selon l'échelle la plus large possible. Les sociétés grecques et romaines ne manqueront pas d'occuper une place importante au sein des débats, mais nous serons attentives aux propositions ayant trait à d'autres contextes culturels. Les sociétés multi-culturelles, qui voient coexister ou s'affronter des droits de l'hospitalité distincts dans un même cadre socio-politique, constitueront des cas d'étude particulièrement stimulants. À l'instar d'une approche développée pour d'autres types de relations sociales dans l'Antiquité (ainsi le Groupe de Cambridge qui postulait dans les années 1960 l'existence d'un modèle de famille méditerranéenne pré-moderne), cette enquête sera par là même l'occasion d'interroger toujours davantage l'existence d'un modèle méditerranéen de l'hospitalité antique, dans la lignée des travaux de F. Braudel sur la Méditerranée, dont s'inspirent depuis une vingtaine d'années les *Mediterranean studies*. Plusieurs thématiques pourront être privilégiées, toujours en relation avec l'hospitalité comme dispositif de régulation sociale et/ou politique dans l'Antiquité méditerranéenne :

- pratiques collectives et initiatives privées
- sphère « publique », sphère « privée »
- individu, famille, groupe, communauté, État
- régulation sociale et/ou politique, crise(s) et recomposition des sociétés antiques
- norme(s), code, loi, tradition

*Les propositions de communication doivent parvenir avant le **1<sup>er</sup> mars 2018** à l'adresse **projet.hospitam@gmail.com** (abstract de 250 mots maximum + bref CV) ; les résultats seront communiqués début avril.*

*La durée des communications sera de **20 minutes**. Les langues du colloque sont le **français**, l'**anglais** et l'**italien**.*

*Organisation du colloque* : Claire FAUCHON-CLAUDON (ENS de Lyon - HiSoMA) et Marie-Adeline LE GUENNEC (EFR - HiSoMA)

*Comité scientifique* : Richard BOUCHON (Université Lyon 2) ; Bernadette CABOURET-LAURIoux (Université Lyon 3) ; Véronique CHANKOWSKI (Université Lyon 2) ; Cristina CORSI (Università degli Studi di Cassino e del Lazio Meridionale, Italie) ; Eleonora DESTEFANIS (Università degli Studi del Piemonte Orientale, Italie) ; Claire FAUCHON-CLAUDON (ENS de Lyon) ; Marie-Adeline LE GUENNEC (École française de Rome)

*Contact* : [claire.fauchon@ens-lyon.fr](mailto:claire.fauchon@ens-lyon.fr) ; [leguennec.marieadeline@gmail.com](mailto:leguennec.marieadeline@gmail.com)

## Références

- V. ALBANEL, Pour une hospitalité citoyenne, *Études*, 12, 2016, p. 41-50.  
É. BENVENISTE, *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, Paris, 1969 (Le Sens commun).  
B. BOUDOU, *Politique de l'hospitalité : une généalogie conceptuelle*, Paris, 2017.  
J. DERRIDA, A. Dufourmantelle, *De l'hospitalité*, Paris, 1997 (Petite bibliothèque des idées).  
M. MOLIN (éd.), *Les régulations sociales dans l'Antiquité: actes du colloque d'Angers, 23 et 24 mai 2003*, Rennes, 2006 (Histoire - Rennes).  
S. REECE, *The Stranger's Welcome : Oral Theory and the Aesthetics of the Homeric Hospitality Scene*, Ann Arbor, 1993 (Michigan monographs in classical Antiquity).  
A. VAN GENNEP, *Les rites de passage: étude systématique des rites de la porte et du seuil, de l'hospitalité, de l'adoption, de la grossesse et de l'accouchement, de la naissance, de l'enfance...*, Paris, 1969.  
Y.- Ch. ZARKA, Penser l'hospitalité aujourd'hui, *Cités*, 68, 4, 2016, p. 3-8.